Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212203582-20251211-CM111225D3-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRÉGONNEAU

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREGONNEAU, dûment convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Stéphanie CARADEC-BOCHER, Maire.

Etaient présents : CARADEC-BOCHER Stéphanie, LE DU Pascal, QUEMENER-GUILLOU Aurélie, GUILLOU Didier, EVEN Marina, HUET Alain, HENRY Ludivine, LABAT Gildas, ROLLAND Mathilde, ROLLAND Christophe

Absents excusés : LABARRE Magalie, ROPERS Manon, THOMAS Christian
Absent : Ludovic JOURDEN
Pouvoirs : Christian THOMAS pour Stéphanie CARADEC-BOCHER
Magalie LABARRE pour Pascal LE DU

Secrétaire de séance : Ludivine HENRY

Nombre de membres : **14**	Date de la convocation : **05/12/2025**
Nombres absents : **4**	Nombre de pouvoirs : **2**
Nombre de votants : **12**	

3.Renouvellement du CDD-agent d'entretien cantine/garderie/bâtiments communaux

Madame le Maire rappelle que le CDD proposé à l'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux s'achève au 31/12/2025.

L'agent en poste a donné toute satisfaction et son poste est indispensable au fonctionnement normal du service de cantine/garderie ainsi que pour l'entretien des bâtiments communaux. Il est proposé de renouveler le contrat jusqu'à la fin du mois d'août 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :
DE RENOUVELER LE CONTRAT en Contrat à durée déterminée de l'agent en poste jusqu'au 28/08/2026.

Fait à TREGONNEAU, le 22 DEC. 2025

Rendu exécutoire par transmission
En Préfecture de Saint Brieuc
Le 22 DEC. 2025
Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,
Le 22 DEC. 2025
Le Maire,

Le secrétaire de séance,